

2 rue de Milan
 Parc d'activité des petites landes
 44484 THOUARE sur LOIRE Cedex
 FRANCE
 Tél. +332 40 18 37 00
 Fax +332 40 18 37 09
 Site: www.algam.net

Conditions générales de vente - Nos marchandises voyagent aux frais, risques et périls du destinataire qui exerce son recours contre le transporteur en cas d'avarie, manquant ou retard. Tout différend sera porté devant le Tribunal de Commerce de Nantes. La présente facture est régie par les conditions générales de vente de la société Algam communiquées au client.
 Délai de paiement - Escompte et règlement anticipé: se référer à nos conditions générales de vente. Seule la TVA sur le prix effectivement payé ouvre droit à la déduction. Non-paiement à la date prescrite: conformément à l'article L 441-6 du code du commerce, des pénalités de retard sont exigibles à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est fixé à 6%. Clause pénale: les sommes exigibles (principal, intérêt et frais) seront majorées de 10% avec un minimum de 100€. En outre, tout retard de paiement donnera lieu de plein droit et sans autres formalités au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (article D441-5 du code du commerce). Une indemnisation complémentaire pourra être demandée par ALGAM si les frais réels de recouvrement sont supérieurs à ce montant.
 Clause de réserve de propriété - Nous conservons la propriété des biens jusqu'à leur paiement intégral et effectif, en principal et accessoires, nonobstant le transfert à l'acheteur des risques afférents aux biens acquis dès leur livraison. (Art. 624-16 du Code de Commerce). La vente des produits objets de la présente facture est par ailleurs assujettie aux conditions générales de vente de notre société.

MX EVENEMENTS
 2 RUE DE LA NOUE GUIMANTE
 VALA PARC ACTICLUB ZI LA COURTILLIERE
 BAT 4
 77400 SAINT THIBAUT DES VIGNES
 FRANCE

Facture

Date	Numéro pièce	Client	N° TVA intra.	Votre référence
31/01/2019	1639295	CO013038		SAV n° 36868 /

Vos factures, échéanciers et récapitulatifs sont téléchargeables sur www.algam.net

Page 1/1

Référence	Désignation	Qté	Prix brut	Remise	Prix unitaire	Montant	T	E						
Livraison n° 76088500 du	29/01/2019 - MX EVENEMENTS 77400 SAINT THIBAUT DES V - SAV n° 36868 /													
WSSH MO	Article concerné : SSX P9TE-L6E - n°série 3010586646 1/4 d'heure main d'oeuvre SHURE	2	14,000		14,000	28,00	1							
WSSH PART	REPLACEMENT TRANSISTOR Q6000 TEST DU PRODUIT TSM2307CX	1	1,000		1,000	1,00	1							
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Journée du</th> <th>HT commandé</th> <th>Frais de port HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>12,50</td> </tr> </tbody> </table>	Journée du	HT commandé	Frais de port HT			12,50							
Journée du	HT commandé	Frais de port HT												
		12,50												
Total HT % esc. Escompte			Base T.V.A	Taux	Montant T.V.A	T.T.C								
41,50		1	41,50	20,00	8,30	***** 49,80 EUR								
		2		20,00		Net à payer								
		3		5,50										
		4		7,00		49,80								
		5		2,10										

Echéancier

LCR non accept. 30 jours Date Fac

28/02/19

Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont exigibles à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités est fixé à 3 fois le taux d'intérêt légal. Clause pénale : les sommes exigibles (principal, intérêts, frais) seront majorées de 10% avec un minimum de 100€.